

Le témoin et l'historien

Par Matthieu Lahaye, professeur agrégé, lycée Maurice Genevoix (Montrouge), qui poursuit une thèse en histoire moderne sous la direction de Joël Cornette à l'université Paris VIII. La thèse a pour titre : "Le fils de Louis XIV (1661-1711). Essai sur l'autorité politique dans la France moderne".

Avec le développement de l'histoire positiviste à la fin du XIX^e siècle, la relation entre témoin et historien semblait réglée : le témoin n'est pas un historien et l'historien, s'il peut l'être, n'a pas à l'être car par définition c'est en prenant ses distances avec le témoin qu'il peut commencer à devenir historien. Loin d'être synonymes, tout paraît opposer historien et témoin.

Cependant nos certitudes sur les relations qu'entretiennent le témoin et l'historien ont été largement ébranlées avec la découverte du monde concentrationnaire nazi. L'horreur vécue par les déportés et la survie de témoins oculaires ont empêché les historiens de prendre de la distance, car il devenait moralement difficile de remettre en cause les témoignages des victimes. Les témoins, pour qui l'événement est plus qu'une date, mais une souffrance, une partie d'eux-mêmes, sont devenus les sources essentielles. C'est le sens du film de Claude Lanzman, *Shoah* (1985) dont l'objectif premier fut de rassembler le plus grand nombre de témoignages.

A cela, est venue s'ajouter depuis une vingtaine d'années l'économie médiatique qui privilégie le témoignage sur l'analyse. Les impératifs du direct, l'exigence de proximité pris dans l'aura de la compassion d'une voix, d'un visage, d'une présence, d'une victime. Cet environnement médiatico-historique explique le sens du travail d'Annette Wieworka en 1998 intitulé : *L'ère des témoins*.

De même, depuis que notre pédagogie est fondée sur la source, l'utilisation des témoignages est devenue l'un des piliers de notre pratique - à raison me semble-t-il car comme l'écrivait Jacques Le Goff : « la mémoire des témoins des événements est le plus beau matériau de l'histoire. »

Mais la difficulté essentielle consiste à se demander si l'utilisation des témoignages permet de remplir nos objectifs pédagogiques. En un mot, il nous paraît pertinent de nous demander si lire un témoignage suffit à faire savoir.

Pour répondre à cette question complexe, je me permets de proposer deux parties.

1. Un premier moment reviendra sur les attendus théoriques du couple témoin-historien.
2. Un second moment articulera le couple témoin-historien au regard d'une étude consacrée à Louis XVI et Marie-Antoinette.

I. Epistémologie du témoin et de l'historien

Revenons à l'origine des choses. Homère, dans l'*Illiade* (23, 482-487) nous raconte que lors des funérailles de Patrocle, Ajax et Idoménée sont en désaccord sur le point de savoir qui est arrivé en tête de la course de chars. Pour les départager, Ajax propose de recourir à l'arbitrage d'Agamemnon, qualifié pour la circonstance, d'*Histor*.

Et précisément, il est *Histor* car, écrit Homère, il n'a pas été témoin de la scène. Son rôle consiste à recueillir deux versions conflictuelles et de se porter garant, grâce à son autorité, du compromis décidé par les deux parties en conflit. La leçon essentielle d'Homère est qu'avant d'avoir des yeux – entendons avant d'avoir vécu les événements, l'historien doit avoir des oreilles, entendons doit recueillir les témoignages.

La différence entre historien et témoin réside ainsi dans la distance ou l'écart entre l'exposition et l'analyse. Mais revenons plus précisément à l'aide de quatre couples de mots clefs sur ce qui les sépare.

→ **Décontextualisation / contextualisation.**

Le témoin traduit en mots ce qu'il a vécu ou ce qu'il a vu et ne prend que très rarement la peine de remettre dans son contexte les événements pour la simple et bonne raison qu'ils lui paraissent évidents ou qu'ils lui échappent pour partie.

On peut prendre pour exemple le *journal d'Anne Franck*. Cette fillette persécutée par les nazis ne se livre jamais à une analyse détaillée du sort réservé aux juifs en Europe dans la mesure où cette réalité lui est inconnue pour une large part. Son objet tient seulement à la description de son univers immédiat.

Pour mettre en valeur le témoignage, l'historien doit donc le contextualiser. C'était d'ailleurs le sens réel de la question rituelle, maintenant disparue dans les épreuves de baccalauréat : présentez le document.

→ **Exposition / explicitation**

La plupart du temps, le témoin expose. Même si le statut des témoignages est d'une incroyable variété (déposition de police, journal à destination du cercle étroit de la famille, mémoires qui ont vocation à être publiées) les témoignages par leurs références à des événements ou des individus plus ou moins obscurs, peuvent devenir très rapidement difficilement compréhensibles.

L'historien se doit très souvent d'explicitier les sous-entendus des témoignages. Ainsi dans le protocole de Wannsee, il est fait référence au « traitement » que devra subir le peuple juif. Une lecture rapide d'un élève peu informé ne s'arrêtera pas sur cette litote sous laquelle se dissimule pourtant le mécanisme du génocide juif.

→ **Diachronie / anachronie**

Le témoin, surtout quand il raconte des événements de nombreuses années après les avoir vécus, peut-être profondément anachronique. Il extrapole au fur et à mesure que le temps passe.

L'exemple le plus frappant nous est donné par le duc de Saint-simon dans ses *Mémoires*. Témoin oculaire de la cour de Louis XIV depuis 1690, il ne commence à écrire ses Mémoires qu'à partir de 1740 donnant au règne du roi soleil une coloration sombre et critique. Cependant, les historiens conviennent aujourd'hui du caractère excessif des propos du duc. Tout ce qu'il décrit est trop souvent relu au crible des tragiques dernières années du règne d'un monarque âgé de plus de soixante-dix ans.

A contrario, l'historien a toujours à cœur de replacer les événements dans leur chronologie.

→ Objectivité / subjectivité

Le sens même du travail de l'historien réside dans son objectivité comme le montre l'exemple d'Agamemnon, alors que le témoin est par nature subjectif. Cela tient à ce que le témoin tire de son expérience personnelle, une idée générale, alors que l'historien doit attendre de confronter plusieurs sources pour valider une idée.

Cette subjectivité du témoin tient parfois purement et simplement de la reconstruction des faits. Ainsi, dans *Mein Kampf*, Hitler demeure allusif pour la période de sa vie qui s'étend de la fin de la guerre, en novembre 1918, à la fin mars 1919 où il adhère au DAP. Ian Kershaw, dans sa monumentale biographie du *Führer*, nous apprend que pendant cette période, Hitler organisait la propagande du parti SPD dans les casernes de Munich. C'était le moyen jugé le plus efficace pour éviter sa démobilisation.

En somme, faire de l'histoire avec ses élèves consiste à montrer que l'historien se nourrit de témoignages, mais n'est jamais dupe. Il est souhaitable de leur montrer cette différence par des études de documents. Nous proposons un exemple possible consacré à Louis XVI et Marie-Antoinette.

II. Louis XVI et Marie-Antoinette entre Historien et témoin

La figure de Louis XVI est au cœur des événements révolutionnaires et concerne les programmes de 4^e et de 2nde.

Le plus souvent, nous faisons peu de place à Louis XVI car notre manière d'enseigner l'histoire de la Révolution dépend encore très largement des catégories de l'école des *Annales*. Il s'agit d'abord pour nous d'identifier de grands mouvements structurels de la Révolution, comme si les acteurs de l'histoire étaient de simples marionnettes manipulées par l'histoire.

Il me semble important de réfléchir à cette désincarnation de notre enseignement au moment où le genre biographique reprend de la vigueur. Il y a trente ans maintenant que Carlo Ginzburg a inventé la « micro-histoire » qui consiste à suivre le destin d'un homme pour faire émerger sa particularité, mais surtout sa réception de l'univers mental et politique qui structure son temps.

Les élèves sont très demandeurs de « micro-histoire ». A nous donc de donner aux acteurs de l'Histoire assez d'intelligence pour restituer l'atmosphère d'un moment historique. Il est ainsi possible de suivre la première Révolution en décryptant l'attitude équivoque de Louis XVI.

Pour mesurer la distance entre témoignage et histoire tout en essayant d'approcher avec les élèves la psychologie de Louis XVI, nous proposons un modèle de module en classe de seconde. Il s'agira de confronter le cours avec la lettre écrite par Louis XVI, le 20 juin

1791, par laquelle il justifie sa fuite des Tuileries. Pour mener à bien cette démarche, nous réutiliserons toutes les catégories entrevues dans la première partie.

Exercice : faire de l'histoire avec ses élèves
Louis XVI : ami ou ennemi de la Révolution ?

Document 1 : *Extrait de la lettre écrite par Louis XVI et laissée sur son bureau la nuit de son départ pour Varennes.*

« Tant que le roi a pu espérer voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume par les moyens employés par l'Assemblée nationale, et par sa résidence auprès de cette Assemblée dans la capitale du royaume, aucun sacrifice personnel ne lui a coûté ; il n'aurait pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli : mais aujourd'hui que la seule récompense de tant de sacrifices est de voir la destruction de la royauté, de voir tous les pouvoirs méconnus, les propriétés violées, la sûreté des personnes mise partout en danger, les crimes rester impunis, et une anarchie complète s'établir au-dessus des lois, sans que l'apparence d'autorité que lui donne la nouvelle constitution soit suffisante pour réparer un seul des maux qui affligent le royaume : le roi après avoir solennellement protesté entre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français et de tout l'univers le tableau de sa conduite, et celui du gouvernement qui s'est établi dans le royaume .

On a vu Sa Majesté, au mois de juillet 1789, pour écarter tout sujet de défiance, renvoyer les troupes qu'elle n'avait appelées auprès de sa personne, qu'après que les étincelles de révolte s'étaient déjà manifestées dans Paris et dans le régiment même de ses gardes ; le roi, fort de sa conscience et de la droiture de ses intentions, n'a pas craint de venir seul parmi les citoyens de la capitale .

Au mois d'octobre de la même année, le roi, prévenu depuis longtemps des mouvements que les factieux cherchaient à exciter dans la journée du 5, fut averti assez à temps pour pouvoir se retirer où il l'eût voulu ; mais il craignit qu'on ne se servît de cette démarche pour allumer la guerre civile, et il aima mieux se sacrifier personnellement, et, ce qui était plus déchirant pour son cœur, mettre en danger la vie des personnes qui lui sont les plus chères. Tout le monde sait les événements de la nuit du 6 octobre, et l'impunité qui les couvre depuis deux ans. Dieu seul a empêché l'exécution des plus grands crimes, et a détourné de la nation française une tache qui aurait été ineffaçable..

Le roi, cédant au vœu manifesté par l'armée des Parisiens, vint s'établir avec sa famille au château des Tuileries. [...]

Que reste-t-il au roi, autre chose que le vain simulacre de la royauté ? [...]

Cette forme de gouvernement, si vicieuse en elle-même, le devient encore plus par les causes. [...]

D'après tous ces motifs et l'impossibilité où est le roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait cherché à se mettre en sûreté.

Français, et vous qu'il appelait habitans [*sic*] de la bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux, revenez à votre roi, il sera toujours votre ami, quand votre sainte religion sera respectée, quand le gouvernement sera assis sur un pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables. »

Document 2 : *Extrait de lettre de Marie-Antoinette à son frère l'Empereur Léopold II, le 8 septembre 1791*

« [...] Cette mesure devient d'autant plus nécessaire que le roi allant accepter la constitution, ne pouvant faire autrement, les Français au dehors se montrant contre son acceptation, seraient regardés comme coupables par cette race de tigres qui inondent ce royaume, et bientôt ils nous soupçonneraient d'être d'accord avec eux. Or, il est de notre plus grand intérêt, faisant tant que d'accepter, d'inspirer la plus grande confiance ».

Dans Alfred Ritter von Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II, ihr Briefwechsel*, Leipzig K.F. Köhler, 1866, p. 207.

Questions et démarche

Lecture du document

Consigne : il est indispensable de citer le texte pour justifier les réponses.

1^{er} étape : établir le contexte

1. Expliquez à l'aide des lignes 10 à 13 quel est l'objectif de Louis XVI dans cette lettre.
2. A qui est-elle destinée ?
3. « [...] il n'aurait pas même argué de la nullité dont le défaut absolu de liberté entache toutes les démarches qu'il a faites depuis le mois d'octobre 1789, si cet espoir eût été rempli » (l 3 à 5). Comment est-ce que Louis XVI se considérait-il depuis octobre 1789 ?
4. Pourquoi en juin 1791 le roi éprouve-t-il le besoin d'écrire une telle lettre ?

2nde étape : interroger l'objectivité historique de l'auteur

1. Expliquez les segments de phrases soulignées.
2. Quelle image Louis XVI veut-il donner de son action depuis 1789 ?
3. Comment Louis XVI juge-t-il la nouvelle constitution ? A partir de vos connaissances dites si son point de vue est justifié.
4. Quel tableau de la France en 1791 dresse-t-il ? Ce témoignage correspond-t-il complètement à la réalité ?

3^{ème} étape : construire la vérité historique : comparer les documents

Après le retour du roi aux Tuileries, les partisans de Louis XVI essayent de faire croire aux Parisiens que la lettre a été écrite sous la contrainte des Émigrés qui auraient organisé son enlèvement. Peut-on apporter du crédit à cette version des faits ? Pour répondre à cette question, lire la lettre de Marie-Antoinette écrite à son frère trois mois après les événements de juin 1791.

1. Expliquez les segments de phrases soulignées.
2. En quoi la lettre de Marie-Antoinette anéantit-elle l'explication donnée par les partisans du roi après juin 1791 ?

3. En vous interrogeant sur la nature de cette lettre expliquez pourquoi le témoignage de Marie-Antoinette est crédible ?

Exercice d'écriture : En une dizaine de lignes, expliquez l'écart entre le témoignage de Louis XVI et la réalité historique.

Conclusion

La tension entre l'historien et le témoin est d'une profonde fécondité pour la leçon d'histoire car elle permet de montrer que la discipline est vivante, toujours en train de se faire et qu'elle a besoin du jugement et de l'expérience de chacun pour analyser les témoignages du passé.

Au cœur d'une discussion féconde, elle permet d'installer les termes d'un débat où chacun est en mesure d'argumenter ou de réfuter.

Il est donc temps que nous nourrissions une véritable réflexion sur la place de la biographie dans notre discipline. Nos élèves aiment s'entendre raconter la vie des hommes en montrant comment nous sommes tout à la fois des acteurs originaux de l'histoire et en même temps traversés par les structures de la société. Étonnons-nous que la biographie, l'étude de l'humain, soit relayée à d'austères petites vignettes en fin de manuel et que, à l'image des monuments patrimoniaux qui bénéficient de double page, rien de tel ne soit prévu pour les grandes figures de l'histoire : Jules César, Jésus, Jeanne d'Arc, François Ier, Louis XIV, Louis XVI, Napoléon, Clemenceau, Hitler....

Remettre la biographie au cœur de nos leçons, c'est-à-dire construire son cours en fonction d'une vie, doit permettre à nos élèves de mieux apprécier l'équilibre précaire entre la liberté et le conditionnement des acteurs sociaux. Ainsi les rôles respectifs du témoin et de l'historien apparaîtront clairement avec pour idée sous-jacente que l'historien, à l'aide de la raison, tente d'éclaircir le grand mystère humain.